

République Française
 Département des Alpes-Maritimes
 Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/2022

Séance du 13 juin 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

VACHERIE DES GRANGES DE LA BRASQUE – RENOVATION INTERIEURE, EXTENSION ET MISE AUX NORMES D'UNE FROMAGERIE.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'occupation de la vacherie située aux Granges de la Brasque par une concession de pâturage.

Il explique l'état vieillissant du bâtiment et informe le conseil municipal que dans le cadre de la fabrication du fromage sur place, il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation, d'extension et de mise aux normes de la fromagerie et de créer un SAS d'entrée, afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.

Monsieur le Maire informe que le coût de ces travaux s'élèverait à 21 257 € HT (vingt et un mille deux cent cinquante-sept euros hors taxes), pour un montant TTC de 23 382,70 € (vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix centimes).

Il propose le plan de financement suivant :

Conseil départemental (40 %)	8 503 €
Métropole Nice Côte d'Azur (30 %)	6 377 €
Part communale (30 %)	6 377 €
TOTAL	21 257 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **ACCEPTE** les travaux de rénovation intérieure, extension et mise aux normes de la vacherie située aux Granges de la Brasque ainsi que la création d'un SAS d'entrée,
- **APPROUVE** le montant de 21 257 € HT (vingt et un mille deux cent cinquante-sept euros hors taxes)

AR Prefecture

006-210601514-20220613-332022-DE
Reçu le 20/06/2022

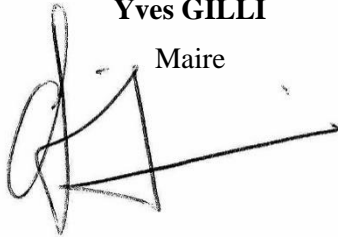
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues auprès du Conseil départemental 06 et de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.